



Servitude : modification significative et transmission

Par **mouboulou**, le **07/04/2008** à **23:30**

Suis copropriétaire dans un lotissement privé et clos .Un voisin mitoyen du lotissement propriétaire d'une villa sur plus de 4000 m2 de terrain a mis en construction un ensemble de 5 maisons d'environ 130m2 chacune ,l'ensemble faisant environ 700m2. Le propriétaire dispose depuis longtemps d'un droit de passage sur notre lotissement ,il désire étendre ce droit à ttes les nelles maisons en construction en les dotant de sorties directes sur notre lotissement! De plus il veut se raccorder à nos réseaux privés d'eaux usées et de pluie . La municipalité se déclare incompétente et accorde le permis de construire ("conflit privé ") .rn rn En a-t-il le droit (aggravation d'une servitude) ?rn Pouvons nous exiger une contrepartie financière ?rn Peux - t-on empêcher le stationnement des véhicules des futurs propriétaires sur le lotissement ?rn rn Merci